

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
de Cayenne

15, avenue du Général de Gaulle
BP 7028
97307 CAYENNE CEDEX

TEL : 05.94.29.75.80

RECEPISSE DE DEPOT

SOLUTIS FINANCE - M. Sylvio LAFRONTIERE
18, rue Louis BLANC
97300 CAYENNE

V/REF :

N/REF : 2017 B 397 / 2019-B-1321

Le greffier du tribunal mixte de commerce de Cayenne certifie qu'il a reçu le 02/07/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 28/06/2019

Concernant la société

ISLA 149
Société par actions simplifiée
18 rue Louis Blanc
97300 Cayenne

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-1321 le 02/10/2019

R.C.S. CAYENNE TMC 831 067 061 (2017 B 397)

Fait à Cayenne le 02/10/2019,

Le Greffier



2019 B 1321

SAS ISLA 149

02 JUL. 2019

Société par actions simplifiée

à capital variable au capital plancher de 34,20 euros

Siège social : 18 rue Louis Blanc à Cayenne (97300)

RCS n° 831067061 n° de gestion 2017 B 397

DE COMMERCE

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28/06/2019

L'an deux mille dix neuf le 28 juin à 20 HEURES, les associés de la société susnommée se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au 18 rue Louis Blanc à Cayenne, sur convocation du président selon lettre adressé le 24/05/2019, à chaque associé, ou à leur mandataire dûment habilité à cet effet.

Le quorum prévu par les statuts étant respecté, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Est annexée une feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sylvio LAFRONTIERE en sa qualité de président de la société SOLUTIS FINANCES.

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Pouvoirs pour les formalités.

Le président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- La copie des lettres de convocation des associés,
- Le rapport de gestion du président

Puis il déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi ont été tenus à la disposition des associés au siège social pendant les délais prévus par l'article 17-1 des statuts.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration à l'unanimité et reconnaît, en outre, la régularité de la convocation.

Les Associés mettent successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31/12/2018 tels que le président les a établis, lesdits comptes se soldant par un résultat déficitaire de 18 381 euros et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'Assemblée Générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, que les comptes de l'exercice ne comprennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 dudit Code.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte du résultat déficitaire de l'exercice constate qu'il n'y a pas lieu de faire application des dispositions de l'article L 232-10 du code de commerce sur la réserve légale en cas de bénéfice réalisé.

En conséquence, l'Assemblée Générale constate qu'il n'est proposé pour l'exercice 2018, de distribution de dividende.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate que la Société n'a distribué aucun dividende lors des trois derniers exercices, s'agissant de la première année d'activité.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

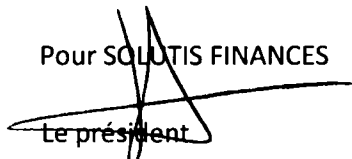
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales requises et notamment de publicité.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

Pour Solutis FINANCES


Le président

2019 B 1321

SAS ISLA 149

Société par actions simplifiée

à capital variable au capital plancher de 34,20 euros

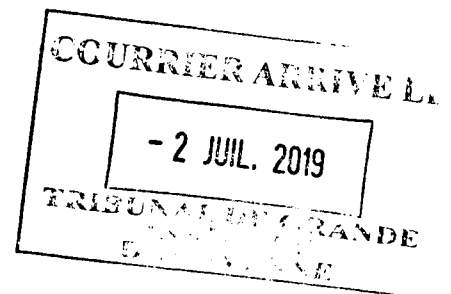
Siège social : 18 rue Louis Blanc à Cayenne (97300)

RCS n° 831067061 n° de gestion 2017 B 397

**Greffé du Tribunal Mixte de commerce de
CAYENNE**

Service du Registre du Commerce et des
Sociétés

Le 02/07/2019



Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur le Greffier,

Je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli et en double exemplaire certifiés conformes par le président, les documents nécessaires au dépôt des comptes sociaux de la société ISLA 149 auprès de votre Tribunal de Commerce.

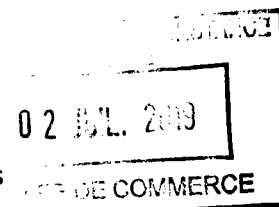
- Les comptes annuels de l'exercice comptable clos le 31/12/2018,
- Le rapport de gestion,
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 28/06/2019,
- Un chèque de 42,19 euros correspondant aux frais de greffe.

Je vous prie de croire, Monsieur le Greffier, à l'expression de mes sincères salutations.

Sylvio LAFRONTIERE
Le Président,

2019 B 1321

SAS ISLA 149
Société par actions simplifiée
à capital variable au capital plancher de 34,20 euros
Siège social : 18 rue Louis Blanc à Cayenne (97300)
RCS n° 831067061 n° de gestion 2017 B 397



**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
EXERCICE CLOS AU 31/12/2018**

Monsieur Sylvio LAFRONTIERE, en qualité de président de SOLUTIS FINANCES, exerçant la présidence de la SAS ISLA 149 conformément à l'article 27 des statuts, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, établit le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé :

SITUATION DE LA SOCIETE

Il est rappelé que la société a été constituée aux termes d'un acte sous seing privé à Cayenne. Elle a été immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Cayenne, sous le numéro RCS n° 814 635 991 et n° de gestion 2016 B 26.

RESULTAT DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 32 993 euros pour la première année d'activité.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 32 993 euros

Les charges d'exploitation se sont élevées à 51 374 euros dont des dotations aux amortissements pour un montant de 49 970 euros.

Par conséquent, le résultat d'exploitation est déficitaire de 18 381 euros au 31/12/2018.

Le résultat comptable de l'exercice présente donc un déficit de 18 381 euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ont été établis, conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentations et les méthodes d'évaluation retenues seront identiques à celles utilisées pour les exercices futurs.

AFFECTATION DE RESULTAT

Le résultat comptable de l'exercice se traduisant, pour la première année, d'un déficit, la réserve légale n'a pas été constituée puisque celle-ci doit s'imputer sur les bénéfices dans la proportion d'un vingtième de ceux-ci, conformément aux dispositions de l'article L 237-10 du code de commerce.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Compte tenu de ces éléments, il n'est pas proposé pour l'exercice clos au 31/12/2018 de distribution d'un dividende.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices, s'agissant du premier exercice.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES DU RESULTAT FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 223 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice ne comprennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 dudit code.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 277-10 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, il est précisé dans le rapport spécial du président qu'il n'a pas été passé de conventions susceptibles de tomber sous le coup de cet article, conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

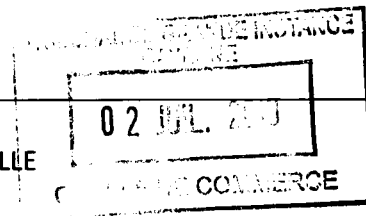
Pour la société SOLUTIS FINANCES

Monsieur Sylvio LAFRONTIERE
Président



2019 B 1321

TEXTE DES RESOLUTIONS A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28/06/2019



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31/12/2018 tels que le président les a établis, lesdits comptes se soldant par un déficit de 18 381 euros et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'Assemblée Générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quarter du Code général des impôts, que les comptes de l'exercice ne comprennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 dudit Code.

DEUXIEME RESOLUTION

L'exercice 2018 étant le premier exercice et étant déficitaire, il n'y a pas lieu, en l'absence de bénéfices, à la constitution d'une réserve légale du vingtième de ceux-ci, comme prévu par les dispositions de l'article L 237-10 du code de commerce.

En conséquence, l'assemblée générale constate qu'il n'est pas proposé pour l'exercice clos au 31/12/2018, de distribution de dividende.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate que la Société n'a distribué aucun dividende lors des trois derniers exercices, s'agissant au demeurant du premier exercice comptable.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, constate qu'aucune convention réglementée n'a été conclue ou poursuivie au cours de cet exercice.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales requises et notamment de publicité.

Désignation de l'entreprise ISLA 149 Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 18 RUE LOUIS BLANC 97300 CAYENNE

SIRET 8 3 1 0 6 7 0 6 1 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

Certifié Conforme à L'original

02 JAN. 2019
GREFFE DE COMMERCE

		Exercice N clos le		
		13/11/2018		
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
			Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010	012	
		014	016	
	Immobilisations corporelles *	028	030	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	
	Total I (5)	044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	070	
		072	074	
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	
	Charges constatées d'avance *	092	094	
	Total II	096	098	
Total général (I + II)		110	112	
PASSIF			Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	100	
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées *	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	108 460	
	Report à nouveau	134	(15 431)	
	Résultat de l'exercice	136	(18 381)	
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	74 750	
	Provisions pour risques et charges		Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	650	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	98 980	
	Produits constatés d'avance	174	32 727	
Total III		176	132 358	
Total général (I + II + III)		180	207 107	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise ISLA 149		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018 x
				Exercice N clos le 31/12/2018	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210
	Production vendue	Biens	215		214
		Services *	217		218
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				32 993
	Production immobilisée *				222
	Subventions d'exploitations reçues				224
	Autres produits				226
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					230
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				232
	Variation de stocks (marchandises) *				32 993
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				234
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				236
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				238
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		240
	Rémunérations du personnel *				242
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				1 210
	Dotations aux amortissements *				174
	Dotations aux provisions				244
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		250	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		252	
Total des charges d'exploitation (II)					254
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					49 990
Produits financiers (III)		280		262	51 374
Charges financières (V)				264	
Produits exceptionnels (IV)				270	(18 381)
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		294	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348		290	
Impôt sur les bénéfices * (VII)				300	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					306
B - RÉSULTAT FISCAL				Report le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	310
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		312		314
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		316	18 381	
	Provisions non déductibles *		318		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		322		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		324	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *		248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997	
Entreprises nouvelles (44. sixies)		986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sixies A)	989	
ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindécies)	138	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990	
ZFA (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992			
Droit divers		Créance due au report en arrière du déficit	346		350
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352
				Déficit col. 2	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370
				Déficit col. 2	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : ISLA 149						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	•	402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	249 950	442		444		446	249 950	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	249 950	492		494		496	249 950	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	403	532	49 990	534		536	50 393	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	403	572	49 990	574		576	50 393	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591				
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : ISLA 149				Néant ☒					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780	
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		960							
Total des déficits restant à reporter		970							
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380			
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: ISLA 149										Néant ☒ *					
Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018										Données en nombre de mois		1	2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS															
Effectif moyen du personnel * :										376					
Dont apprentis										657					
Dont handicapés										651					
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE															
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE															
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105					
TOTAL 1										106					
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée															
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143					
Subventions d'exploitation reçues										113					
Variation positive des stocks										111					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153					
TOTAL 2										144					
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾															
Achats										121					
Variation négative des stocks										145					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150					
TOTAL 3										152					
IV - Valeur ajoutée produite															
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										137					
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises															
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).										117					
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE															
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD															
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)										022	Effectifs au sens de la CVAE *		023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026					
Période de référence										024	/	/	160	/	/
Date de cessation										/	/	/	/	/	/
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.															

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122018

SIREN

8 3 1 0 6 7 0 6 1

Dénomination de l'entreprise

ISLA 149

Adresse (voie)

18 RUE LOUIS BLANC

Code postal

97300

Ville

CAYENNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	1
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	27	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	989

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LAFRONTIERE Prénom(s) SYLVIO
 Nom marital % de détention 34,03 Nb de parts ou actions 341
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° 18 Voie RUE LOUIS BLANC
 Code Postal 97300 Commune CAYENNE Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122018

SIREN

8 3 1 0 6 7 0 6 1

Dénomination de l'entreprise

ISLA 149

Adresse (voie)

18 RUE LOUIS BLANC

Code postal

97300

Ville

CAYENNE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



Formulaire obligatoire
(art 53 A ou 302 septies A bis
du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LE REVENU

Bénéfices industriels et commerciaux

(Cocher la ou les cases correspondantes)

Exercice ouvert le	01012018	Régime "simplifié d'imposition"	☒	ou "réel normal"	☐
et clos le	31122018	Option pour la comptabilité super-simplifiée	☐	TVA	☐
		Option pour le régime de la taxation au tonnage	☐		

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise : ISLA 149	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :
Adresse de l'entreprise : 18 RUE LOUIS BLANC	
97300 CAYENNE	
Mél :	
Téléphone :	
SIREN	8 3 1 0 6 7 0 6 1
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :	

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens mat

Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case) ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)

	Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col.2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)		
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu..... a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ① b		
revenus nets exonérés (a - b)..... c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu..... d		
	Total c + d.....	
3. Total		
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ②		
4. bis Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)		
- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI	e	
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI	f	

5. Plus-values

taxées selon les règles prévues ③ ☐ à court terme et à long terme ④ ☐ à long terme imposables ⑤ ☐

par les particuliers exonérées à 12,8 %

à long terme différée de 2 ans ⑥ ☐ dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) ⑦ ☐

(art. 39 quindecies I-1 du CGI)

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐ ZRR art. 44 quindecies ☐ Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ⑧ ☐

ZFU art. 44 octies et 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐ Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐

Exonération ou abattement pratique ⑨ ➡ sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 % ☐ sur le bénéfice ☐

Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W) ☐

7. BIC non professionnels (2031 Bis-SD) ⑩ a - BÉNÉFICE ☐ b - DÉFICIT ☐ c - PLUS-VALUE ☐

8. Régime des sociétés de personnes ⑪

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés ☐

9. Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☐ NON ☒ Si oui, indication du logiciel utilisé coala

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Nom et coordonnées du CGA/OMGA

Nom et coordonnées du viseur conventionné

N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné ☐

Identité du déclarant :

Lieu: CAYENNE Date: 24042019

Qualité et nom du déclarant: Président Lafrontiere

Signature:

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

IMPÔT SUR LE REVENU

N° 2031 Bis-SD
2019Formulaire obligatoire
(art 53 A ou 302 septies A bis du
du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031-SD

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).

(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle).

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.), des associés, personnes physiques ou morales ①	BIC « B » ou BIC non professionnels « M » ②	Quote-part du bénéfice ou du déficit ③ à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuellement, à l'impôt sur les sociétés	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
1	2	3	4
THIBAUT FLOQUET 7 RUE JULES VALLES 75011 PARIS	M		
MATTHIEU PELISSIER DU RAUSAS 164 RUE DE VAUGIRARD 75015 PARIS	M		
SOLUTIS FINANCES 18 RUE LOUIS BLANC 97300 CAYENNE	M		
PAULINE DE GALARD 9 RUE SAINT ROMAIN 75006 PARIS	M		
JOEL BEYRAND 97 RUE LAZARE CARNOT 92140 CLAMART	M		
JEAN-CHARLES REDON 21 RUE MICHEL ANGE 75016 PARIS	M		
FILIPPO ROSSI 10 RUE DUPONT DES LOGES 75007 PARIS	M		
FLORIAN BRESSAND 19 RUE HAUTEFEUILLE 75006 PARIS	M		

Sociétés en commandite simple ① montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2018

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ①, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.

① Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD

Exercice 2018

Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**RÉMUNÉRATIONS**

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2018, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A.

Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages.....

Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)

Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*).....

(*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire n° 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ①

① Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

H BIC NON PROFESSIONNELS**Détermination du résultat de l'exercice**

	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non professionnelles ou membres non professionnels de copropriétés de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b	à reporter case 7c



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise ISLA 149

du

Adresse 18 RUE LOUIS BLANC 97300 CAYENNE

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2018 . . (total col. 9 + total col. 10) 10		- de l'exercice . 2018 . . 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	

Nom et qualité du signataire Lafrontiere
Président

À CAYENNE, le 24/04/2019

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.